



Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe

Comité de pilotage du 2 avril 2019

Participants

Géraldine AUDIE-LIEBERT - CEREMA SO
Xavier BARON - Parc naturel régional Marais Poitevin
Romain BEAUBERT - Ligue pour la protection des oiseaux
Christelle BELLANGER - ONCFS
Laurie BERTHOMIEU - ZOODYSSÉE
Yoann BRESSAN - ONCFS
Sylvain BROGNIEZ - Conseil départemental de la Gironde
Capucine CROSNIER - DREAL Nouvelle-Aquitaine
Yann DE BEAULIEU - ONCFS
Matthieu DORFIAC - Charente nature
Fabien EGAL - Association départementale des piégeurs agréés de Gironde
Sébastien FARAU - Fédération départementale des chasseurs de Vendée
Maylis FAYET - ONCFS
Pascal FOURNIER - GREGE
Paul GARCIA - UNAPAF
Thierry GATELIER - Conseil départemental des Landes
Emmanuel GRIOT - DDPP des Pyrénées-Atlantiques
Estelle LAOUE - GREGE
Benoit LAUBERTON - FDGDON de la Charente
Frédéric MAHE - Fédération départementale des chasseurs de la Charente
Ingrid MARCHAND - Ligue pour la protection des oiseaux
Pierre MORA - Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
Olivier PATRIMONIO - MTES
Aurore PERRAULT - DREAL Nouvelle-Aquitaine
Jean PONS - CISTUDE NATURE
Nolwenn PONS - CISTUDE NATURE
Charly ROBINET - Nature environnement de la Charente-Maritime
René ROSOUX - CNPN
Thomas RUYS - Société française pour l'étude et la protection des mammifères
Cécile TARTARE - CREN Poitou-Charentes

Etaient excusés

John BERGERON - Conseil départemental de la Charente
Nicolas BERNADICOU - Conseil départemental du Gers
Marie-Noëlle BEVE - DDTM de la Vendée
Edouard-Alain BIDAULT - Fédération régionale des chasseurs pays de la Loire
Olivier BOSSU - Conseil départemental de la Vendée
Nicolas BOURDET - Conseil départemental de la Charente

Delphine CASTADERE - Conseil départemental du Lot-et-Garonne
Frédéric DUPUY - Parc naturel régional Périgord Limousin
Marie-Christine FOURNIER - GREGE
Bernard GOURGAND - Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
Marie-Christine LACOSTE - Conseil départemental de la Charente-Maritime
Isaël LARVOR - DREAL Pays de la Loire
Marine LAVAL - Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Franck LEBLANC - DDT du Gers
Amélie LECOQ - DREAL Pays de la Loire
Bruno LEMENAGER - Agence de l'eau Adour-Garonne
Emmanuel MOUTON - Réserve zoologique de Calviac
Laëtitia PINEAU - DDCSPP des Deux-Sèvres
Jean-Baptiste POZZER - Conseil départemental du Lot-et-Garonne
Olivier RAYNARD - Agence de l'eau Loire-Bretagne
Audrey SAVOURE-SOUBELET - Muséum national d'histoire naturelle
Jean-Marie SERANDOUR - DDT des Deux-Sèvres
Lauren TERRIGEOL - Muséum national d'histoire naturelle
Pascal TARTARY - CEN Aquitaine
Sylvain WAGNER - Conseil départemental de la Dordogne

1. Accueil des participants par Capucine CROSNIER (DREAL NA)

Le premier COPIL du PNA en faveur du Vison d'Europe date de 1999, les participants se retrouvent aujourd'hui, 20 ans après, pour discuter de la conservation de ce petit mammifère le plus menacé d'Europe. Tous les efforts possibles doivent être maintenus pour tenter de sauvegarder cette espèce.

L'objectif de ce COPIL est de lancer la démarche d'élaboration du PNA 3, en commençant par présenter le bilan du PNAi (2015-2018). La rédaction de ce bilan et du PNA 3 a été confiée à l'ONFS avec l'appui de Cistude Nature et la participation de tous les partenaires scientifiques et techniques et sous l'impulsion de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.

Pour mener à bien cette mission d'élaboration du PNA 3, la mobilisation des équipes ONCFS et de Cistude Nature s'est étoffée. Il en est de même au sein du centre d'élevage de Zoodyssée. Par ailleurs, l'espèce bénéficie d'un programme LIFE, débuté en 2017, et coordonné par la LPO avec l'appui du GREGE et du CD 17.

Les animateurs du PNAi et du PNA 3 maintiennent des échanges frontaliers (Estonie, Espagne...) forts, poursuivent leurs travaux concernant les prospections de Vison d'Europe, la lutte contre les risques de collision, la lutte contre le Vison d'Amérique... et ce avec l'aide de nombreux partenaires, qui sont tous ici remerciés.

La DREAL NA porte un intérêt particulier à l'élaboration et à la mise en œuvre du PNA Vison d'Europe, tout comme pour les autres PNA (7) qu'elle coordonne également.

Un tour de salle est réalisé pour permettre à chaque participant de se présenter.

2. Gouvernance du PNA 3 par Aurore PERRAULT (DREAL NA)

- Présentation de l'espèce, reprise de l'historique PNA 1, PNA 2, PNAi, LIFE, puis PNA 3.
- Présentation des équipes :

- Coordination (DREAL NA) :
- Aurore PERRAULT (aurore.perrault@developpement-durable.gouv.fr)
- Animation scientifique et technique (ONCFS) :
- Christelle BELLANGER (christelle.bellanger@oncfs.gouv.fr)
- Maylis FAYET (maylis.fayet@oncfs.gouv.fr)
- Animation réseaux (Cistude Nature) :
- Jean-Baptiste PONS (jean-baptiste.pons@cistude.org)
- Nolwenn PONS (nolwenn.pons@cistude.org)

- Présentation du contexte de rédaction du PNA 3 : à partir du bilan du PNAi au 31/12/2018, sur la base d'un PNA de rétablissement.
- Présentation de l'ordre du jour.

L'ensemble des présentations est regroupé dans un diaporama qui sera mis en ligne sur la page Vison d'Europe du site Internet de la DREAL NA.

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a10771.html>

Echanges avec la salle :

R. ROSOUX (CNPN) : Il faudrait changer la carte utilisée pour représenter l'aire historique de répartition du Vison d'Europe, en séparant les populations franco-ibériques des populations de l'Est. Il n'y a pas de présence historique avérée entre les deux (Belgique et Hollande). Ce qui ne signifie pas pour autant que les populations franco-ibériques sont le fruit d'une réintroduction artificielle.

3. Bilan du PNA intermédiaire 2015-2018 par Maylis FAYET (ONCFS) et Jean-Baptiste PONS (Cistude Nature)

Présentation du bilan provisoire du PNAi par l'ONCFS et Cistude Nature. Mise à disposition de ce dernier pour les membres du COPIL sur la plateforme en ligne accessible à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/document/d/1kAf5LWCMe73USQ3zzwkT_JZsGO8c7W6jlxAEPS9F73E/edit?usp=sharing

Conformément à la demande de la DREAL NA coordinatrice, ce bilan présente les actions réalisées entre le 01/01/2015 et le 31/12/2018. Il est présenté selon les 4 axes du PNAi validé par le CNPN en mai 2016 et comporte un bilan financier global.

Les membres du COPIL sont invités à faire part de leurs remarques et suggestions sur cette version provisoire du bilan en utilisant la plateforme en ligne. Ils disposent d'un délai d'environ un mois pour ce faire. Ce bilan devant être présenté au CNPN le 9 juillet 2019.

Echanges avec la salle :

Axe 1 :

T. GATELIER (CD40) : des campagnes de piégeage sont réalisées sur les sites ENS, ce sont plutôt des données d'absence mais ces données seraient-elles utiles au PNA ?

M. FAYET (ONCFS) : oui tout à fait, ces données peuvent être utiles et nous devons revenir vers vous.

B. LAUBERTON (FDGDON PC) : Nous n'apparaissions pas dans l'action 121 car nous fédérons un tissu de bénévoles qui ne sont pas forcément des piégeurs agréés et pourtant certains sont référents départementaux pour cette espèce. Le rôle des référents a besoin d'être mieux clarifié. Souhait également de revenir sur les contraintes réglementaires sur le piégeage et notamment sur la trappe à vison.

M. FAYET (ONCFS) : Nous nous sommes attachés dans un premier temps à restructurer toutes les données des anciens PNA, nous avons commencé petit à petit à prendre contact avec les DDT(M) pour récupérer les données des piégeurs agréés car elles ont l'obligation d'être centralisées. Nous devons continuer à ouvrir plus largement le réseau des fournisseurs de données potentiels pour compléter le dispositif et les FDGDON font partie des partenaires vers qui nous devons revenir dans le cadre du PNA 3. Des formations « référents » peuvent être organisées selon les demandes, elles sont l'occasion de revenir sur le rôle du référent et sur l'explication des modalités réglementaires liées au piégeage.

R. ROSOUX (CNPV) : le test initié avec un chien de détection est intéressant, quels sont les premiers retours ? Dans le cadre des prospections réalisées pour le Vison d'Europe, il est plus pertinent de parler de campagnes de capture plutôt que de campagnes de piégeage, il serait bon de modifier les documents en conséquence. Il faut inviter les participants aux prospections à bien préciser les noms d'espèces sur les retours des fiches de suivi et non pas les genres pour éviter toute confusion.

M. FAYET (ONCFS) : Concernant l'étude expérimentale avec le chien, il s'agit pour le moment d'un test réalisé en interne ONCFS avec une chienne déjà créancée sur l'ours. Le dressage de la chienne est effectué sur les fèces de Vison d'Europe et de Vison d'Amérique mais pas sur le Putois d'Europe. Les fèces récoltées sont ensuite analysées génétiquement pour connaître l'espèce. Les premiers résultats sont encourageants et doivent être approfondis dans une seconde phase de test en 2019.

Pour les retours des fiches de prospection, un retour vers les participants est effectué pour vérifier les espèces en cas de doute.

O. PATRIMONIO (DEB) : les taux de capture de Vison d'Amérique sont faibles pendant les prospections, pourquoi ?

M. FAYET (ONCFS) : les points de prospection Vison d'Europe ne sont pas placés forcément au cœur des zones de présence de Vison d'Amérique et la méthode n'est pas celle utilisée pour lutter contre cette espèce.

P. FOURNIER (GREGE) : le piégeage aléatoire n'est pas une méthode efficace pour lutter contre le Vison d'Amérique, les limites de cette méthode sont connues. La pose de radeaux à empreintes permet de cibler les zones de piégeage afin de le rendre plus efficace. La réussite du piégeage dépend également de la météo, de l'expérience du piégeur...

M. DORFIAC (Charente Nature) : Les APN ont-elles été sollicitées pour faire remonter leurs données, car elles sont aussi détentrices d'informations !

M. FAYET (ONCFS) : Pour le moment, nous avons commencé par le partage d'informations avec la base Faune-aquitaine gérée par la LPO. Le travail de compilation auprès de tous les autres fournisseurs de données va démarrer progressivement.

B. LAUBERTON (FDGDON PC) : quelle a été la motivation pour le changement de réglementation liée à la trappe à vison (date de fermeture trappe) ? Cela induit des doutes pour les piégeurs, et une crainte de la répression à cause des dates.

X. BARON (PNRMP) : les dates ont été définies pour permettre aux visons de sortir en phase d'allaitement des jeunes. En dehors de cette période, les trappes peuvent être fermées. Par ailleurs, il est judicieux d'adapter la forme des trappes de manière à la rendre ronde plutôt que carrée car cela limite les blessures pour toutes les espèces. Cela nécessite de bien fixer la partie ronde (anneau) au reste de la cage.

R. ROSOUX : Pourquoi les captures de Vison d'Europe se prolongent jusqu'à fin mars alors que le rut peut avoir commencé ?

P. FOURNIER : La réglementation a été construite pour protéger la mise-bas mais pas forcément le rut, la période de mise-bas étant prioritaire. Et les mises-bas se déroulent plutôt à partir d'avril et après.

Axe 2 :

I. MARCHAND (LPO) : La carte présentant les radeaux posés pourrait intégrer ceux posés en 16 et 17 dans le cadre du LIFE (135 radeaux au total). Et le LIFE a été renommé en LIFE Vison plutôt que LIFE Mammaq.

J.B. PONS (Cistude Nature) : oui effectivement, on va revoir cela ensemble.

B. LAUBERTON (FDGDON PC) : En quoi les rongeurs sont-ils des facteurs de menace pour le vison ? Car en sud Charente nous avons été financés par le passé pour de la lutte ragondin au motif d'actions en faveur du vison.

J.B. PONS (Cistude Nature) : il n'y a pas de menace directe.

A. PERRAULT (DREAL) : C'était pour adapter le mode de lutte contre le ragondin afin qu'il soit moins impactant pour les autres espèces (cages plutôt qu'empoisonnement), il ne s'agissait pas d'une lutte au motif de la concurrence entre les espèces.

P. FOURNIER (GREGE) : Il n'y a pas d'interaction directe entre les espèces (rongeur/ vison), il s'agissait bien d'un travail sur les modalités d'utilisation et les types de cages pour s'assurer de leur compatibilité avec la préservation du Vison d'Europe. Quelle est la finalité de l'implication du PNA sur la réglementation de l'utilisation de la Bromadiolone ?

J.B. PONS (Cistude Nature) : Suite à l'Arrêté Ministériel de 2014 relatif au contrôle de campagnols nuisibles et aux conditions d'emploi de produits phytopharmaceutiques, la DREAL NA et l'ONCFS ont été sollicités par le MTES en tant que coordinateur et animateur du PNA Vison d'Europe, pour donner un avis sur la circulaire d'interprétation de cet arrêté. Cette dernière a ensuite été publiée en 2015, prenant en compte des spécificités liées au Vison d'Europe (distance aux cours d'eau par exemple).

P. FOURNIER (GREGE) : où en est-on actuellement sur l'utilisation de ce produit ?

B. LAUBERTON (FDGDON PC) : les agriculteurs peuvent l'utiliser en plein champ sur des parcelles ciblées mais avec un encadrement important par la FREDON. Pour un agriculteur, il est très compliqué de se procurer ce produit en grande quantité et avant qu'il n'y ait épandage de la bromadiolone sur la terre, les étapes sont longues et fastidieuses (diagnostic préalable de l'infestation de campagnols). À noter qu'il existe toujours des produits contenant de la bromadiolone (à plus faible concentration) dans le commerce pour le grand public !

X. BARON (PNRMP) : Les dispositions pour les agriculteurs sont stipulées dans un Arrêté Préfectoral annuel avec un comité de pilotage animé par le département. Il est à noter qu'un nouveau produit arrive sur le marché, à base de sulfure de zinc.

E. GRIOT (DDSCPP 64) : les données de collision sont-elles récoltées et quantifiées ?

M. FAYET (ONCFS) : oui, elles sont récoltées dès que possible et incorporées dans la base de données. Néanmoins, on a toujours une sous-estimation car les cadavres disparaissent vite en nature.

M. DORFIAC (Charente Nature) : Le vison d'Europe capturé dans le 64 a-t-il été pucé ?

M. FAYET (ONCFS) : non car nous n'avons pas actuellement la possibilité réglementaire (arrêté dérogation espèce protégée) sur ce département. Néanmoins, des prélèvements de poils ont été réalisés.

S. BROGNIEZ (CD 33) : le travail très volontaire du conseil départemental pourrait être affiché plus clairement dans le bilan. Au final 41 ouvrages vont être réaménagés et non pas 37.

M. FAYET (ONCFS) : les corrections nécessaires seront apportées.

T. GATELIER (CD 40) : dans le recensement des pratiques à risque, un travail de sensibilisation auprès des entreprises de travaux forestiers pourrait être pertinent, notamment sur la gestion en bordure de cours d'eau. Le CD a fait sur ses espaces sensibles des captures sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, y compris des Visons d'Amérique. Mais faute de moyens de mise à mort « éthique » car pas de permis de chasse (fusil), ils ont été relâchés. Comment procéder ? Y-a-t-il des moyens de mise à mort conseillés ?

M. FAYET (ONCFS) : En cas de prise de vison sp. ou de Putois d'Europe, il est de toute façon conseillé de faire appel à un référent local qui aura les compétences nécessaires pour faire la mise à mort. Mais de manière globale, il est recommandé à tout piégeur d'être autonome dans sa pratique jusqu'à l'étape finale de mise à mort si nécessaire.

P. GARCIA (UNAPAF 65) : Attention, il est interdit de relâcher un Vison d'Amérique.

Dans les départements exempts de Vison d'Europe, il faudrait étudier la possibilité d'enlever l'obligation réglementaire de la trappe à vison.

Si ce dispositif est indispensable dans certains départements, dans d'autres, il est contreproductif, car il raccourcit la période de piégeage du Vison d'Amérique et peut démotiver certains piégeurs en raison des nombreuses échappées. Il faudrait ouvrir toutes les possibilités pour capturer cette espèce. L'UNAPAF est opposée au maintien de ce dispositif en 65, au motif qu'aucun Vison d'Europe n'y a été mentionné depuis des années et que ce département est exclu de toutes les études menées.

J.B. PONS (Cistude Nature) : L'utilisation de la trappe à vison amène effectivement des contraintes ; mais il faut avoir conscience que risquer de prendre une femelle de Vison d'Europe en période d'allaitement serait bien plus dommageable pour l'espèce que ne pas prendre de Vison d'Amérique pendant la même période.

M. FAYET (ONCFS) : ce point pourra être abordé pendant les groupes de travail du PNA 3.

P. FOURNIER (GREGE) : pour la lutte contre le Vison d'Amérique, il faut fournir des efforts importants pendant les périodes réglementairement favorables en utilisant les radeaux pour optimiser les chances de capture.

P. GARCIA (UNAPAF 65) : dans le 65, du coup les campagnes spécifiques de lutte contre le Vison d'Amérique ont été abandonnées et notre action est moindre car uniquement basée sur des prises à l'occasion de lutte contre le ragondin.

Axes 3 et 4 :

O. PATRIMONIO (DEB) : quand est prévue la présentation au CNPN et la caractérisation des noyaux de population est-elle envisagée dans le cadre du PNA3 ?

M. FAYET (ONCFS) : une présentation au CNPN a été envisagée courant juin ou juillet selon les disponibilités de ce dernier. La caractérisation des noyaux de populations est envisagée après finalisation des prospections en cours dont le but est d'essayer de localiser les populations encore présentes.

Y. DE BEAULIEU (ONCFS) : A la lecture du bilan financier, on voit que 48 % des financements sont apportés par un opérateur privé, pour un montant significatif certes, mais pas pérenne !

O. PATRIMONIO (DEB) : il faudrait ajouter le financement LIFE car le LIFE doit répondre aux objectifs du PNA, il faut pouvoir le retrouver dans les actions décrites.

R. ROSOUX (CNPN) : il serait intéressant de tenter de reprendre contact avec les Allemands au sujet de la tentative d'introduction de vison d'Europe dans le Palatinat, assez près de la frontière avec la France. Les résultats de cette action (population établie ou non ?, sur quelle répartition ?) pourraient être importants dans les choix à faire concernant la stratégie française de réintroduction à venir.

C. TARTARE (CREN PC) : il n'y pas de présence à priori côté français à la frontière avec l'Allemagne.

M. FAYET (ONCFS) : il est à noter qu'avec l'intégration de l'élevage espagnol dans l'EEP, des individus « estoniens » sont arrivés en Espagne et qu'il est question de tenter des croisements entre les deux souches. En Espagne, des mâles ont été capturés en nature pour intégrer l'élevage afin de contourner les problèmes comportementaux des mâles nés en captivité.

T. RUYS (SFEPM) : le suivi des radeaux en 64 est lié à un gros investissement de la communauté d'Agglomération du Pays Basque.

E. GRIOT (DDCSPP 64) : quelle est l'origine du Vison d'Europe trouvé dans le 64 ?

M. FAYET (ONCFS) : c'est peut-être un mâle en dispersion depuis l'Espagne, ou bien le représentant d'une population résiduelle... ? A ce stade nous ne pouvons être affirmatifs.

R. ROSOUX (CNPN) : Aucun Vison d'Amérique n'a été retrouvé en 16 ?

P. FOURNIER (GREGE) : il y a effectivement très peu de données, quelques captures ponctuelles ont été réalisées par le passé, donnant lieu à des prospections intensives. Il n'y a pas de noyau installé.

4. Perspectives de rédaction du PNA 3 par Aurore PERRAULT (DREAL NA) et Maylis FAYET (ONCFS)

Présentation des rôles et fonctionnement des instances de gouvernance du PNA 3 (COPIL, CS, GT, CNPN) et des prochaines échéances à venir : Groupes de travail les 28-29 mai, CNPN juillet 2019 (bilan du PNAi), CS 12 juin, 2° COPIL octobre 2019, CNPN mars 2020 pour présentation et validation PNA 3

Proposition de 4 groupes de travail thématiques devant travailler en visu puis par échange via une plateforme collaborative.

Echanges avec la salle :

O. PATRIMONIO (DEB) : il faudra prévoir un nombre d'actions raisonnable (en moyenne 10 actions cibles pour les PNA).

P. FOURNIER (GREGE) : il y a beaucoup de sujets restant à aborder pour le Vison d'Europe. Qu'est-ce qu'une action au titre du PNA et que met-on dedans, à quelle échelle ? Serait-il possible de proposer une première liste d'actions en amont des groupes de travail afin d'être plus constructifs ?

M. FAYET (ONCFS) : Nous pouvons proposer une base pré-hiérarchisée pour aider, utiliser les perspectives soulevées dans le bilan du PNAi pour développer ce qui n'est pas encore mûr. Mais il y a une volonté de ne pas trop orienter pour laisser émerger de nouvelles idées.

R. ROSOUX (CNPN) : Dans le 3^{ème} groupe de travail, il faudra aborder la question des pratiques à risque et usages humains (chasse, pêche, agriculture, foresterie...) et pas uniquement dans les espaces protégés. Même s'il y a peu de participants, il serait bon de conserver un cinquième groupe de travail sur l'élevage et la stratégie de conservation.

M. FAYET (ONCFS) : Devant le peu d'intention de participation sur le thème de l'élevage, nous avons de premier abord envisagé un traitement via le comité scientifique.

P. FOURNIER (GREGE) : C'est une bonne chose d'avoir un petit groupe, c'est un sujet important et ce groupe pourra soumettre diverses suggestions au CS.

Il est décidé collectivement d'organiser un 5^{ème} groupe de travail concernant l'élevage et la stratégie de conservation.

5. Conclusion par Yann DE BEAULIEU (ONCFS)

Remerciements à tous les participants du COPIL, mais aussi à tous ceux qui contribuent à former un réseau de partenaires motivés pour mettre en œuvre les actions du PNAi et du futur PNA 3.

La DREAL et l'ONCFS se sont fortement mobilisés pour remettre des moyens humains à hauteur des enjeux qui concernent cette espèce.

Les groupes de travail de fin mai seront amenés à réfléchir aux actions à mettre en place. Des choix devront être faits dans le cadre du PNA 3 pour conserver un programme d'actions réalisable.

L'ONCFS assurera une forte mobilisation pour synthétiser les travaux des groupes et finaliser le bilan du PNAi avec les commentaires formulés via la plateforme collaborative.

Le processus d'élaboration du PNA 3 intègre divers points d'étape en CNPN et, à ce titre, il nous semble pertinent que le représentant du CNPN soit associé dès à présent, nous remercions R. ROSOUX de sa présence.